

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation: 17 septembre 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votes exprimés : 6

Votes "Pour" : 6

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 4

Le 23 septembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250923_01

Transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et modification de ses statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17 et suivants ;

Vu la Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, vise à redéfinir l'organisation territoriale de la République française ;

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil municipal se prononçant favorablement pour l'adhésion de la commune de Juré à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé créé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996 ;

Le Maire rappelle que la CCPU a pour objet de mutualiser les moyens et les compétences des communes membres afin de favoriser le développement harmonieux du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier les statuts de l'EPCI pour intégrer la compétence « Eau potable » à compter du 1er janvier 2026.

Ce transfert de compétence permettra une gestion mutualisée et une organisation plus résiliente du service face aux défis techniques, environnementaux, et règlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 6 votes "POUR" et 4 abstentions,

- **APPROUVE** la modification des statuts proposée par délibération du Conseil Communautaire en date du 04 septembre 2025 pour intégrer la compétence "Eau potable" ;
- **PREND NOTE** de l'engagement de la Communauté de communes de respecter la volonté des communes concernant les modalités d'exercice de cette compétence :
 - Maintien d'une gestion communale du service sur la commune de les Salles avec signature d'une convention de délégation de compétence ;
 - Gestion de la commune de Cherier par le Syndicat de la Roannaise de l'eau ;
 - Possibilité d'intégrer le syndicat de la Bombarde pour les communes membres du SIVOM des Bois Noirs

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025
Date de réception de l'AR: 26/09/2025
042-214201162-DE_20250923_01-DE
A G E D I

- ***AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;***
- ***DEMANDE à Mme La Préfète de la LOIRE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES